



MODÈLE DE PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA CÉLÉBRATION DU SACREMENT DU MARIAGE À L'ÉGLISE

On se réfèrera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

On peut célébrer le rite propre du sacrement du mariage soit dans le contexte d'une liturgie de la Parole, soit dans le contexte d'une célébration eucharistique.

1. PRÉPARATIFS À LA SACRISTIE

1.8 Bien nettoyer les prie-Dieu, chaises, tables, bénitier et goupillon.

2. PRÉPARATIFS À L'ÉGLISE

2.21 Prie-Dieu et chaises pour les époux, chaises pour les témoins, tables pour les alliances, micro pour le président, le bénitier et le goupillon.

3. L'ACCUEIL

4. LE DÉBUT DE LA CÉLÉBRATION

4.2 La procession d'entrée est limitée au strict minimum : les futurs mariés, les témoins ou parents, avec une distance de deux mètres entre les personnes et entre les groupes de personnes. On évitera que les demoiselles et garçons d'honneur ne participent à la procession.

4.6 Le président attend au sanctuaire, et y restera tout au long de la célébration.

4.7 Le président soignera par son regard et ses paroles les rites d'accueil de son siège présidentiel.

4.8 Il n'y a pas d'intervention par des membres de l'assemblée par souci d'hygiène des pôles d'intervention. Mais un texte pourrait être préparé par les futurs époux et remis au président. Celui-ci pourra l'intégrer dans ses interventions : accueil, homélie, envoi.

5. DÉROULEMENT DE LA CÉLÉBRATION

Si le mariage n'est pas célébré avec eucharistie, on omet les points 6 et 7.

- 5.9 Le président reste à distance de deux mètres des futurs époux pour toutes les étapes du rituel du mariage.
- 5.10 Les alliances auront été déposées sur une table près des époux ; ils les prendront eux-mêmes lorsque le temps sera venu, après la bénédiction par le ministre.
- 5.11 Les époux échangent un baiser, mais il n'y a pas de félicitations avec baiser et poignée de main avec les membres de l'assemblée.
- 5.12 La signature des documents de l'État civil se fera à l'endroit approprié, tous les signataires devront observer la distance de deux mètres à tout moment. Il n'y aura pas de photo de groupe au lieu de signature. Chaque signataire apportera son propre stylo, lorsque cela est possible.

8. LA PROCESSION DE SORTIE

- 8.1 Toute annonce sera faite par le président.

9. APRÈS LA MESSE OU LA LITURGIE DE LA PAROLE

- 9.13 Seules les photographies d'individus ou de groupes de personnes appartenant à la même maisonnée sont permises. Aucune autre photo de groupe n'est permise, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'église, à moins de respecter la distance de deux mètres.